

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2017

(en 1.000 DT)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	5.1	284 853	279 765
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	355 759	328816 (*)
AC 3 Créances sur la clientèle	5.3	6 114 771	5529776 (*)
AC 4 Portefeuille titres commercial	5.4	1 134 342	1 066 542
AC 5 Portefeuille d'investissement	5.5	350 899	354 612
AC 6 Valeurs immobilisées	5.6	122 605	99 183
AC 7 Autres actifs	5.7	687 141	620 538
TOTAL ACTIF		9 050 370	8 279 232
 <u>PASSIF</u>			
PA 1 Banque centrale et C.C.P	5.8	1 256 663	827 873
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	74 756	83 052
PA 3 Dépôts et avoirs de la clientèle	5.1	5 963 809	5 443 231
PA 4 Emprunts et ressources spéciales	5.11	288 958	354 291
PA 5 Autres passifs	5.12	677 318	834 180
TOTAL PASSIF		8 261 504	7 542 627
 <u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP1 Capital	5.13	776 875	776 875
CP2 Dotation de l'Etat	5.13	117 000	117 000
CP3 Réserves	5.13	465 614	465 131
CP4 Actions propres	5.13	-5 509	-5 509
CP5 Autres capitaux propres	5.13	24 978	37 324
CP6 Résultats reportés	5.13	-641 870	-694 734
CP7 Résultat de l'exercice	5.13	51 778	40 518
TOTAL CAPITAUX PROPRES		788 866	736 605
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 050 370	8 279 232

(*) données retraitées pour le besoin de la comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31-12-2017

(unité : en 1000DT)

	Notes	31-12-2017	31-12-2016
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 282 704	1 141 151
HB 2 Crédits documentaires	6.1	462 411	335 555
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 745 114	1 476 705
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés	6.2	143 277	128 194
HB 5 Engagements sur titres	6.2	2 809	4 933
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		146 086	133 127
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	6.3	1 679 044	1 418 553

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017

(en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	442 596	373 862 (*)
PR 2	Commissions	81 445	71894 (*)
PR 3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	104 634	65 634
PR 4	Revenus du portefeuille-titres d'investissement	18 115	16 287
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		646 790	527 677
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	-252 243	-214 177
CH 2	Commissions encourues	-4 386	-3 919
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-256 629	-218 096
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		390 161	309 581
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-129 596	-105 232
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-10 423	-12 186
PR7	Autres produits d'exploitation	6 856	6 058
CH6	Frais de personnel	-156 505	-114 219
CH7	Charges générales d'exploitation	-42 096	-33 605
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-7 543	-7 253
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		50 854	43 144
-	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	2 280	-1 521
-	Impôts sur les sociétés	-1 351	-1 100
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		51 783	40 523
-	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-5	-5
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		51 778	40 518
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		51 778	40 518

(*) données retraitées pour le besoin de la comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		649 508	536 672
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-265 254	-212 562
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		2 584	-23 137
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-779 916	-405 084 (*)
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		523 991	160 044
Acquisitions/cessions des titres de placement		-58 953	-318 949
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-154 132	-114 498
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-241 966	-6 795
Impôts sur les sociétés payés		-2 323	-2 033
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	8.1	-326 462	-386 339
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		17 010	16 494
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-7 326	-62 981
Acquisitions / cessions des immobilisations		-12 735	-18 387
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	8.2	-3 051	-64 874
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-64 025	-87 821
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	8.3	-64 025	-87 821
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-393 538	-539 034
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-382 050	156 984
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	8.4	-775 588	-382 050

() Données retraitées pour le besoin de la comparabilité*

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2017

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776 875 mDT et il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 140 agences et 181 Distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A/ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 375 774	766 879	98.71%
- L'ETAT TUNISIEN	111 160 004	555 800	71.54%
- ENTREPRISES PUBLIQUES	18 408 461	92 042	11.85%
- PERSONNES MORALES PRIVEES	11 048 692	55 244	7.11%
- RACHAT DE LA BANQUE DE SES TITRES			
- PERSONNES PHYSIQUES	12 758 617	63 793	8.21%
B/ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 999 226	9 996	1.29%
- PERSONNES MORALES	1 312 724	6 564	0.85%
- PERSONNES PHYSIQUES	686 502	3 432	0.44%
Total	155 375 000	776 875	100.00%

2. REFERENCIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2017 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 476 369 mD.

3.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%	Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%	
• B2	: actifs incertains	20%	
• B3	: actifs préoccupants	50%	
• B4	: Actifs compromis	100%	

l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iv. Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En application de la circulaire BCT n°2017-05 du 24 juillet 2017, la STB a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 et a gelé l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les clients qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015.

Au 31 Décembre 2017, la banque n'a pas constaté une dotation aux provisions additionnelles de l'ordre de 40,674 millions de dinars au titre des créances classées 4 (19 relations).

3.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme) ;
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

Les titres de placement sont évalués à la juste valeur par référence à la courbe de taux publiée par la BCT. Les plus et moins values sont constatés en Résultat.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Et le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobilier et matériel de bureau	10 % 15% 20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15% 33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres » .

Au 31/12/2017, en application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 12 345 mD a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.8 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 Créance de la STB envers la Tunis-Ré

En vertu du contrat de couverture du risque de change conclu par la STB, La banque a remboursé l'emprunt syndiqué contracté en devise au cours de la date de remboursement et a supporté ainsi une différence de change de l'ordre de 127,121 millions de dinars.

Cette différence de change doit être réglée par l'État et ce en application du contrat de couverture contre le risque de fluctuation du taux de change par le fond national de garantie.

La créance envers TUNIS-RE, gestionnaire de ce fond, est ainsi de l'ordre de 127,578 millions de dinars.

4.2 Garantie de l'État au profit de la Banque Franco-Tunisienne

La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne »BFT« dont elle détient 78,18% un prêt interbancaire de 70 millions de dinars. Ce prêt est garanti par l'État qui a accordé une

enveloppe totale de garantie à hauteur de 361 millions de dinars qui couvre 82% du passif de la BFT.

4.3 Migration vers le nouveau système d'information

Dans le cadre de la refonte de son système d'information, la société Tunisienne de Banque a acquis deux nouvelles applications Carthago-Agence et Carthago-Engagements. Le déploiement de ces applications a été entamé courant le mois d'Avril 2017 et achevé au mois de Novembre 2017.

4.4 Départ volontaire à la retraite

Dans le cadre de son programme de restructuration, la Banque a élaboré un plan d'assainissement social qui porte sur le départ volontaire à la retraite de 378 employés dont 136 employés ont bénéficié de cette mesure fin 2017. Le départ de 242 employés a été programmé pour les exercices 2018 et 2019.

Le coût actualisé du plan d'assainissement s'élevant au 31 décembre 2017 à 76 millions de dinars dont 51 millions de dinars ont été comptabilisés parmi les provisions par références à la norme comptable internationale IAS 19 et 19 millions de dinars ont été comptabilisés parmi les charges de l'exercice 2017.

4.5 Prorogation des mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

La BCT a émis une circulaire n°2017-05 en date du 24 juillet 2017 prévoyant la prorogation des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique objet de la circulaire n°2015-12 à l'exception de l'article 2 de ladite-circulaire concernant l'octroi de nouveaux crédits destinés au financement du besoin en fonds de roulement.

En effet, les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances de l'année 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques ayant déjà bénéficié des mesures de la circulaire 2015-12. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2018.

4.6 Affaire BRUNO POLI

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'Ex BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque. Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel qui a confirmé le jugement de première instance.

Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation.

Un arrêt a été rendu en faveur de la Banque en date du 26 mars 2018, par lequel la cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel avec renvoi.

4.7 Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2017.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession de deux lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 460,6 millions de dinars dont 197 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 5.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 284 853 mDT au 31/12/2017 contre 279 765 mDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Caisses	47 006	40 710
- Caisse dinars	42 459	36 167
- Caisse devises	4 547	4 543
BCT	237 790	238 986
- BCT dinars	52 911	15 190
- BCT devise	184 879	223 796
CCP	52	65
TGT	4	4
Total	284 853	279 765

Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

Antériorité	Débit BCT	Débit STB	Crédit BCT	Crédit STB
Moins d'un trimestre	735 267 567	432 598 737	507 906 210	620 513 354
Plus d'un trimestre	191 972 001	53 855 132	250 578 472	14 046 255
Plus d'un semestre	19 149 609	37 078 619	38 063 296	19 284 193
Plus d'un an	82 090 888	76 836 116	81 729 747	62 890 081
TOTAL	1 028 480 065	600 368 604	878 277 726	716 733 884

Les comptes BCT en devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

Devise	Antériorité	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	Cours	LC ET NC BCT en DT	LD ET ND BCT en DT
CAD	Moins d'un trimestre	1	500	-	70 142	1	70 642	1,952	2	137 900
	Plus d'un trimestre	12	-	-	-	12	-	1,952	23	-
	Plus d'un semestre	1 709	-	-	-	1 709	-	1,952	3 337	-
	Plus d'un an	51 007	1 146	9 826	20 003	60 833	21 150	1,952	118 752	41 286
			52 729	1 646	9 826	90 145	62 555	91 792		122 114
CHF	Moins d'un trimestre	9	4 280	8	136	17	4 416	2,508	42	11 074
	Plus d'un trimestre	-	-	-	16	-	16	2,508	-	40
	Plus d'un semestre	-	-	-	283	-	283	2,508	-	709
	Plus d'un an	744	1 325	49 657	1 191	50 402	2 516	2,508	126 397	6 310
			753	5 605	49 665	1 626	50 418	7 231		126 438
DKK	Moins d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,394	-	-
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,394	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,394	-	-

	Plus d'un an	-	101	-	500	-	601	0,394	-	237
		-	101	-	500	-	601		-	237
DZD	Moins d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,021	-	-
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,021	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,021	-	-
	Plus d'un an	-	-	4 000	460 720	4 000	460 720	0,021	85	9 804
		-	-	4 000	460 720	4 000	460 720		85	9 804
EURO	Moins d'un trimestre	976 620	1 709 364	5 057 998	3 869 485	6 034 618	5 578 849	2,948	17 788 847	16 445 330
	Plus d'un trimestre	121 563	307 366	108 809	97 152	230 371	404 517	2,948	679 089	1 192 437
	Plus d'un semestre	1 363 524	780 238	931 670	668 623	2 295 194	1 448 860	2,948	6 765 774	4 270 951
	Plus d'un an	11 778 856	3 283 984	1 671 922	830 442	13 450 778	4 114 426	2,948	39 650 204	12 128 505
		14 240 563	6 080 951	7 770 399	5 465 701	22 010 962	11 546 652		64 883 914	34 037 222
JPY	Moins d'un trimestre	80	40 000	-	-	80	40 000	0,022	2	870
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,022	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	204 900	-	204 900	0,022	-	4 458
	Plus d'un an	2 574 423	1	-	1 346 676	2 574 423	1 346 677	0,022	56 009	29 298
		2 574 503	40 001	-	1 551 576	2 574 503	1 591 577		56 011	34 627
NOK	Moins d'un trimestre	44	22 100	8	-	52	22 100	0,298	16	6 590
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,298	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,298	-	-
	Plus d'un an	474	142 317	97	500	571	142 817	0,298	170	42 589
		518	164 417	105	500	623	164 917		186	49 179
QAR	Moins d'un trimestre	0	35	-	-	-	35	0,672	-	24
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,672	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,672	-	-
	Plus d'un an	-	-	-	-	-	-	0,672	-	-
		-	35	-	-	-	35		-	24
SAR	Moins d'un trimestre	46	23 210	-	-	46	23 210	0,657	30	15 237
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,657	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,657	-	-
	Plus d'un an	35	25 650	-	-	35	25 650	0,657	23	16 839
		82	48 860	-	-	82	48 860		54	32 077
SEK	Moins d'un trimestre	20	10 000	-	400	20	10 400	0,298	6	3 101
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,298	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,298	-	-
	Plus d'un an	312	-	45 579	700	45 891	700	0,298	13 683	209
		332	10 000	45 579	1 100	45 911	11 100		13 689	3 310
USD	Moins d'un trimestre	742 694	31 129 657	60 669 815	27 786 214	61 412 509	58 915 872	2,484	152 542 530	146 341 134
	Plus d'un trimestre	5 000	225 107	660 114	1 039 895	665 114	1 265 002	2,484	1 652 077	3 142 138
	Plus d'un semestre	1 567 271	83 776	49 281	1 456 805	1 616 552	1 540 582	2,484	4 015 353	3 826 651
	Plus d'un an	19 904 612	37 933 066	7 819 013	13 222 893	27 723 624	51 155 959	2,484	68 862 710	127 066 287
		22 219 576	69 371 606	69 198 222	43 505 808	91 417 799	112 877 415		227 072 670	280 376 210

Ratio de liquidité :

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité de 70% durant l'année 2016 et de 80% durant l'année 2017. La STB a affiché les ratios de liquidité suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Ratio de liquidité	88.3%	199.25%

Note 5.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 355 759 mDT au 31/12/2017 contre 328 816 mDT au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30/12/2017	Solde au 31/12/2016
Créances sur les établissements bancaires :	102 331	115 066
- Comptes courants des banques résidentes	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	102 326	114 105
- Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	3	959
Prêts aux établissements bancaires :	200 005	169 162
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	100 000	122 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	100 005	47 162
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	51 516	39 679(*)
Créances rattachées	1 908	4909
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	75	58
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	1 832	4 851
Total	355 759	328 816(*)

(*) : Données retraitées pour le besoin de comparabilité

Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.

Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

Antériorité	Devises	Débit CORRES	Crédit CORRES	Débit STB	Crédit STB	Total Débit	Total Crédit	Total Débit réévalué	Total crédit réévalué
Moins d'un trimestre	AED	49 691	-	-	313 422	49 691	313 422	33 118	208 889
Moins d'un trimestre	CAD	1 697	33 070	35 942	3 351	37 639	36 421	73 475	71 098
Moins d'un trimestre	CHF	4 200	5 658	25 078	13 896	29 278	19 554	73 422	49 036
Moins d'un trimestre	DKK	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins d'un trimestre	DZD	-	-	-	744	-	744	-	16
Moins d'un trimestre	EUR	1 889 732	2 641 172	3 265 521	2 590 576	5 155 252	5 231 748	15 196 653	15 422 145
Moins d'un trimestre	GBP	-	713	64	545	64	1 258	212	4 164
Moins d'un trimestre	JPY	-	-	-	77 250	-	77 250	-	1 681
Moins d'un trimestre	KWD	-	630 000	-	630 000	-	1 260 000	-	10 221 624
Moins d'un trimestre	LYD	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins d'un trimestre	NOK	-	0	-	3 431	-	3 431	-	1 023

Moins d'un trimestre	SAR	10 000	10 000	-	95	10 000	10 095	6 565	6 627
Moins d'un trimestre	USD	654 453	690 134	196 561	1 328 946	851 014	2 019 079	2 113 834	5 015 191
								17 497 279	31 001 496
Plus d'un trimestre	AED	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus d'un trimestre	CAD	75	37 017	24 706	5 850	24 781	42 867	48 376	83 680
Plus d'un trimestre	CHF	-	675	482	4 282	482	4 957	1 208	12 431
Plus d'un trimestre	DKK	-	-	178	-	178	-	70	-
Plus d'un trimestre	DZD	236 351	-	-	236 411	236 351	236 411	5 030	5 031
Plus d'un trimestre	EUR	3 669 600	576 270	3 973 163	581 641	7 642 763	1 157 911	22 529 336	3 413 291
Plus d'un trimestre	GBP	50	9	-	366	50	375	166	1 242
Plus d'un trimestre	JPY	-	-	-	88 000	-	88 000	-	1 915
Plus d'un trimestre	KWD	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus d'un trimestre	LYD	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus d'un trimestre	NOK	-	-	-	3 447	-	3 447	-	1 028
Plus d'un trimestre	SAR	-	-	-	120	-	120	-	79
Plus d'un trimestre	USD	1 932 633	1 349 254	3 046 373	1 588 119	4 979 006	2 937 373	12 367 353	7 296 140
								34 951 538	10 814 836
Plus d'un semestre	AED	1 071	-	-	257 103	1 071	257 103	714	171 354
Plus d'un semestre	CAD	78 870	87 511	14 084	90 082	92 954	177 593	181 455	346 680
Plus d'un semestre	CHF	-	1 339	1 893	6 847	1 893	8 186	4 747	20 528
Plus d'un semestre	DKK	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus d'un semestre	DZD	-	-	-	2 231	-	2 231	-	47
Plus d'un semestre	EUR	510 965	463 759	602 839	558 908	1 113 805	1 022 668	3 283 273	3 014 620
Plus d'un semestre	GBP	393	9 725	2 266	5 898	2 659	15 623	8 805	51 731
Plus d'un semestre	JPY	40 000	25 842	-	87 250	40 000	113 092	870	2 460
Plus d'un semestre	KWD	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus d'un semestre	LYD	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus d'un semestre	NOK	-	-	-	8 650	-	8 650	-	2 579
Plus d'un semestre	SAR	-	-	-	195	-	195	-	128
Plus d'un semestre	USD	8 514 217	289 076	8 689 286	906 934	17 203 502	1 196 010	42 731 779	2 970 769
								46 211 643	6 580 898
Plus d'un an	AED	48 425	434	5	118	48 430	552	32 278	368
Plus d'un an	CAD	1 442 409	337 990	1 085 189	556 304	2 527 598	894 295	4 934 123	1 745 753
Plus d'un an	CHF	454 278	199 405	585 566	103 704	1 039 844	303 109	2 607 669	760 122
Plus d'un an	DKK	6 699	11 382	13 327	821	20 026	12 203	7 893	4 810
Plus d'un an	DZD	2 644 829	12 340 148	22 414	297 672	2 667 243	12 637 820	56 759	268 933
Plus d'un an	EUR	78 613 143	46 970 343	103 693 384	26 311 629	182 306 527	73 281 972	537 403 181	216 020 597
Plus d'un an	GBP	539 320	998 250	1 787 789	520 246	2 327 109	1 518 497	7 705 756	5 028 198
Plus d'un an	JPY	240 075	1 324 867	49 373	2 374 265	289 448	3 699 132	6 297	80 479
Plus d'un an	KWD	6 017	0	0	103	6 017	103	48 811	835
Plus d'un an	LYD	659 388	437 176	823 361	350 021	1 482 749	787 197	2 668 059	1 416 482
Plus d'un an	NOK	1 883	11 920	35 044	6 980	36 928	18 900	11 012	5 636

Plus d'un an	SAR	69 987	670	12 526	82 302	82 513	82 972	54 170	54 471
Plus d'un an	USD	59 806 095	53 620 229	53 298 634	37 296 395	113 104 729	90 916 624	280 940 837	225 827 802
								836 476 845	451 214 485

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	102 331	-	-	-	102 331
comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
comptes courants des banques non résidentes	102 326	-	-	-	102 326
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	3	-	-	-	3
Prêts aux établissements bancaires	200 005	-	-	-	200 005
Prêts sur le marché monétaire en dinars	100 000	-	-	-	100 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	100 005	-	-	-	100 005
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	2 516	9 500	39 500	-	51 516
Total	304 852	9 500	39 500	-	353 852

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres:

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Créances sur les établissements bancaires	2 005	-	100 326	102 331
comptes courants des banques résidentes		-	2	2
comptes courants des banques non résidentes	2 005	-	100 321	102 326
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	0	-	3	3
Prêts aux établissements bancaires	76 806	-	123 199	200 005
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	-	30 000	100 000
Prêts sur le marché monétaire en devises	6 806	-	93 199	100 005
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	-	-	51 516	51 516
Total	78 811	-	275 041	353 852

Note 5.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2017 et 2016 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
- Comptes courants débiteurs	1 022 409	928 195
- Crédits sur ressources spéciales	198 208	274 047
- Les créances prises en charge par l'État	30 793	35 063
- Bonification prise en charge par l'État	6 177	10 071
- Comptes courants associés	173 071	187 245
- Autres concours à la clientèle	7 155 166	6 788 755(*)
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	56 231	57 894
Total Brut	8 645 618	8 274 833 (*)
Provisions	1 374 097	1 475 113
- Provisions sur comptes courants	219 020	246 744
- Provisions sur ressources spéciales	82 710	138 833
- Provisions sur autres concours à la clientèle	952 615	972 856
- Provisions sur comptes courants associés	64 276	60 961
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	55 022	55 264
-Agios réservés	1 137 982	1 257 249
- Agios réservés sur comptes courants	92 342	88 739
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	947 148	1 029 119
- Agios réservés sur comptes courants associés	38 037	38 201
- Agios réservés sur ressources spéciales	46 512	78 957
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	10 836	19 126
- Produits perçus d'avance	18 767	12 695
<i>Total Net en mDT</i>	6 114 771	5 529 776(*)

(*) : Données retraitées pour le besoin de comparabilité

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2017 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 022 409	- 170 991	- 48 028	- 92 342		711 048
C/ Ressources spéciales	198 208	-30 179	-52 531	- 46 512		68 986
Comptes courants associés	173 071	-49 222	-15 053	- 38 037		70 759
Autres conc. à la clientèle	7 192 136	-436 718	-515 898	- 947 148	-18 767	5 236 635
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		-
Créances rattachées	56 231			-10 836		45 395
Total	8 645 618	-687 565	-631 510	-1 137 982	-18 767	6 132 824
Provisions collectives						-55 022
Encours net						6 114 771

L'encours des créances au 31 décembre 2017 tient compte de l'opération de radiation et de cession des créances pour un montant total de 263 560 mD.

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
C/C Débiteurs	1 022 409				1 022 409
Autres concours à la clientèle	1 335 888	1 377 291	2 051 421	744 507	5 509 107
Crédits sur ressources spéciales	684	3 621	23 334	15 491	43 130
Total	2 358 981	1 380 912	2 074 755	759 998	6 574 646

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Agios réservés sur C/C	92 342	88 739
Agios réservés sur Avals et Cautions	5 309	6 266
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	199 825	187 943
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	263 039	241 826
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	2 606	2 895
Agios réservés sur Ressources Spéciales	46 512	78 957
Agios réservés sur C/C Associés	38 037	38 201
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	476 369	590 189
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	10 836	19 126
<u>Sous Total</u>	1 137 982	1 257 249
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	5 877	6 716
<u>Total</u>	1 143 859	1 263 965

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2017 à 476 369 mille dinars

Note 5.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI....).

Note 5.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise sur provisions additionnelles de l'ordre de 30 995 mille dinars au titre de l'exercice 2017, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans .

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2017 à 656 117 mille dinars.

Note 5.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 ajoutée par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2017 à 55, 022 millions de dinars. Elle se détaille comme suit :

ACTIVITE	Classes 0&1 2017	Tx MIG Moyen	Facteur scalaire	Tx de prov.	Provision collective 2017
Agriculture	72 440 927	3,52%	1,00	38,73%	987 046
Autres	119 401 846	3,54%	1,70	55,83%	4 007 866
Autres industries	15 295 509	43,90%	1,00	25,00%	1 678 542
Autres services	1 372 410 628	2,32%	1,00	28,14%	8 953 419
Bâtiment & travaux publiques	593 040 451	0,78%	1,02	29,56%	1 396 824
Commerce	1 046 105 833	3,01%	1,09	25,17%	8 648 156
Consommation	1 281 733 852	0,84%	1,00	56,11%	6 019 084
Habitat	394 977 092	1,38%	1,00	44,96%	2 453 253
Industries manufacturières	1 831 425 935	1,92%	1,00	28,73%	10 122 980
Promotions immobilières	197 346 281	5,37%	1,00	15,00%	1 591 058
Tourisme	397 377 300	6,94%	1,23	27,01%	9 163 880
Total					50 022 107

Note 5.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 30,793 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

Note 5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 1 134 342 mDT au 31/12/2017 contre 1 066 542 mDT au 31/12/2016. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres de transaction	25 056	20 879
Bons de trésor à court terme	26 112	21 450
Intérêts perçus d'avance	(1 056)	(571)
Titres de placement	1 109 286	1 045 663
Bons de trésor assimilables	1 068 443	1 009 974
Créances et dettes rattachées	40 843	35 689
Total en mDT	1 134 342	1 066 542

Note 5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 354 612 mDT au 31/12/2016 à 350 899 mDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
-Titres d'investissement	143 337	156 918
- Fonds gérés SICAR	76 428	79 374
- Fonds commun de Placement	22 990	22 740
-Titres de participations	96 638	96 346
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	47 555	48 339
-Parts dans les entreprises liées	165 417	141 959
-Sociétés en liquidation	30	30
-Participations en rétrocession	19 709	19 709
-Créances et dettes rattachées	4 025	3 506
Valeur Brute en mDT	576 129	568 921
Provisions	225 230	214 309
Valeur Nette en mDT	350 899	354 612

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Solde au 31/12/2016	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Conversion (1)		Solde au 31/12/2017
					(+)	(-)	
Titres d'investissement	156 918	20 500	19 246	-	-	- 14 835	143 337
Fonds gérés SICAR	79 374	-		- 2 946	-	-	76 428
Fonds commun de placement	22 740	1 250	1 000	-	-	-	22 990
Titres de participation	96 346	486	194	-	-	-	96 638
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	48 339	-	784	-	-	-	47 555
Parts dans les entreprises liées	141 959	8 623	-	-	14 835	-	165 417
Société en liquidation	30	-	-	-	-	-	30
Participation en rétrocession	19 709	-	-	-	-	-	19 709
Total en mDT	565 415	30 859	21 224	- 2 946	14 835	- 14 835	572 104

(1) : En date du 26 mai 2017, la STB a procédé à la conversion de 6 millions d'Euro de l'emprunt obligataire subordonné émis par la société du groupe TFB en capital de ladite société soit l'équivalent de 14,835 millions de dinars.

La ventilation des titres au 31/12/2017 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
-Titres cotés	20 002	20 002
- Titres non cotés	552 152	545 413
Valeur Brute en mDT	572 104	565 415

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	-
STB SICAR	81,9%	16 205	-	16 205
STB INVEST	98,4%	36 132	-	36 132
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749	-	4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	-
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8%	6 180	6 180	-
AFRICA SOUSSE	96,9%	9 050	9 050	-
ED-DKHILA	61,2%	3 221	-	3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3%	2 488	2 488	-

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7%	7 461	1 492	5 969
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 407	593

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 76 428 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 49 192 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Souscriptions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2017
FG STB 1	8 000	2 127		-1 168	4 705
FG STB 2	8 000	4 331		1 380	5 049
FG STB 3	5 000	2 077		905	3 828
FG STB 4	6 500	2 008		1 455	5 947
FG STB 5	6 824	2 633		1 463	5 654
FG STB 6	2 707	1 085		162	1 784
FG STB 7	800	140		70	730
FG STB 8	6 752	3 852	0	3 294	6 194
FG STB 9	4 800	519		388	4 669
FG STB 10	8 748	186		166	8 728
FG STB 11	6 000	0		492	6 492
FG STB 12	9 898	0		1 296	11 194
FG STB 13	10 000	10 000		0	0
FG ID 1	2 000	1 630		861	1 231
FG ID 2	2 000	957		215	1 258
FG ID 3	5 436	2 839		1 161	3 758
FG ID 4	360	28		26	358
FG ID 5	1 133	173		276	1 236
FG ID 6	4 000	1 023		636	3 613
Total	98 958	35 608	0	13 078	76 428

Au 31 Décembre 2017, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 1 (1999)	2 216	2 094	62
Fonds gérés STB 2 (2000)	4 875	299	69
Fonds gérés STB 3 (2001)	2 483	1 000	175
Fonds gérés STB 4 (2002)	6 127	120	642

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 5 (2003)	5 183	231	306
Fonds gérés STB 6 (2005)	1 466	80	956
Fonds gérés STB 7 (2006)	165	390	173
Fonds gérés STB 8 (2007)	3 343	382	3776
Fonds gérés STB 9 (2008)	4 377		808
Fonds gérés STB 10 (2008)	8 541		211
Fonds gérés STB 11 (2009)	4 871	83	1 670
Fonds gérés STB 12 (2009)	5 976	1 526	1 901
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		1
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		2
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	72
FG 4 ID SICAR (2005)	358		17
FG 5 ID SICAR (2006)	903		359
FG 6 ID SICAR (2007)	2 551		1 311

Note 5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 122 606 mDT au 31/12/2017. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition/ Cession 2017	Valeur Brute au 31/12/2017	Amort. Au 31/12/2016	Dotations / Régul. 2017	Sortie Amort actif 2017	Amort 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2017
Immobilisations Incorporelles	16 377	1 426	17 803	14 364	1 787	-	16 151	1 654
Logiciel informatique	16 320	1 426	17 746	14 364	1 787		16 151	1 595
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Immobilisations Corporelles	220 534	29 502	250 037	123 366	5 756	37	129 085	120 951
Terrains	17 773	-219	17 554	0	0			17 554
Constructions	75 056	0	75 056	31 211	1 523		32 734	42 322
Mobilier de bureaux	5 935	351	6 286	5 266	247		5 513	773
Matériel de transport	1 161	742	1 903	921	1	0	922	981
Matériel informatique	35 040	4 210	39 250	33 645	1 314		34 959	4 291
Matériel de communication	3 002	221	3 223	2 053	143		2 196	1 027
Matériel de bureaux	16 206	273	16 479	15 538	297		15 835	644
Matériel de sécurité	3 329	319	3 648	2 420	140		2 560	1 088
Matériel de climatisation	5 458	313	5 771	4 535	227		4 762	1 009
Agencements, amén. et instal.	36 509	762	37 271	25 322	1 502		26 824	10 447
Mob- bureau hors expl	33	0	33	30	0		30	3

Mat-outil hors exploit	372	5	377	312	9		321	56
Immeubles hors exploit	18 281	19 133	37 414	2 113	353	37	2 429	34 985
Constructions en cours	0	0	0	0			0	0
Imm. En attente affectation	2 380	3 392	5 772	0			0	5 771
TOTAL	236 911	30 928	267 840	137 728	7 543	37	145 234	122 605

La Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

Note 5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2017, les autres postes d'actif totalisent 687 141 mDT contre 620 538 mDT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Prêts au personnel	151 201	148 891
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147
État, impôt et taxes	31 101	30 212
Stock divers	1 643	1 751
Différence de change à la charge de l'état	127 579	4 457
Écart de conversion (3)	16 548	-
Siège, succursales et agences (1)	13	5 100
Comptes de régularisation actif *	77 317	292 755
Valeurs présentées à la compensation *	56 929	27 517
Effets financiers en recette	107	107
Débits à régulariser	5 506	1 848
Charges payées d'avance	491	918
Produits à recevoir	735	1 082
Créances cédées	2 136	2 136
Différence PF encaissement exigible après encaissement (2)	5403	-
Autres	207 285	100 617
TOTAL	687 141	620 538

(1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 8 338 mD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2016, de 50% pour les suspens du premier semestre 2017 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2017.

(2) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 5 403 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	112 470
Valeurs exigibles après encaissement	107 067
Total	5 403

(3) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

(*) L'information au 31/12/2016 a été retraitée pour le besoin de comparabilité, le retraitement consiste au reclassement du compte compensation interne /prélèvement de la rubrique valeurs présentées à la compensation à la rubrique comptes de régularisation actif.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	provision 31/12/2016	Reprises 2017	dotation 2017	provision au 31/12/2017
- Prêts au personnel	1 732	-	-	1 732
- État, impôt et taxes	829	-	-	829
- Stock divers	28	-	-	28
- Écart de conversion	7 642	-	830	8 472
- Siège, succursales et agences	6 156	394	2 576	8 338
- Comptes de régularisation actif	8 133	-	-	8 133
- Valeurs présentées à la compensation	10	-	1	11
- Effets financiers en recette	111	-	-	111
- Débits à régulariser	1 064	-	144	1 208
- Charges payées d'avance	134	-	-	134
- Produits à recevoir				-
- Créances cédées	2 137	-	-	2 137
- Différence PF encaissement exigible après encaissement	439	-	31	471
- Autres	23 145	6 828	1 958	18 275
TOTAL	51 561	7 222	5 540	49 878

Note 5.8 – Banque centrale et CCP

Au 31/12/2017 ce poste totalise 1 256 663 mDT contre 827 873 mDT au 31/12/2016. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Appel d'offre	1 032 000	827 000
Facilité de prêt	222 000	-

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Utilisations auprès de la BCT en devises	1 813	380
Dettes rattachées	850	492
TOTAL	1 256 663	827 873

Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

Devise	Antériorité	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	Cours	LC ET NC BCT en DT	LD ET ND BCT en DT
AED	Moins d'un trimestre	-	49 691	0	57 927	0	107 618	0,667	-	71 725
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,667	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	257 103	-	257 103	-	0,667	171 355	-
	Plus d'un an	-	191	21 350	52 950	21 350	53 141	0,667	14 229	35 417
		-	49 882	278 453	110 877	278 453	160 759		185 583	107 141
GBP	Moins d'un trimestre	12	10	343	-	355	10	3,311	1 174	33
	Plus d'un trimestre	-	-	129	-	129	-	3,311	429	-
	Plus d'un semestre	-	3 600	3 476	-	3 476	3 600	3,311	11 511	11 921
	Plus d'un an	879 949	90 914	90 412	42 235	970 361	133 149	3,311	3 213 156	440 891
		879 961	94 524	94 361	42 235	974 321	136 759		3 226 270	452 851
KWD	Moins d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	8,112	-	-
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	8,112	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	8,112	-	-
	Plus d'un an	6	6 000	-	-	6	6 000	8,112	49	48 674
		6	6 000	-	-	6	6 000		49	48 674
MAD	Moins d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,261	-	-
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,261	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,261	-	-
	Plus d'un an	-	-	612	-	612	-	0,261	160	-
		-	-	612	-	612	-		160	-
MRO	Moins d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,007	-	-
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,007	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,007	-	-
	Plus d'un an	5 421 190	-	300 165	-	5 721 355	-	0,007	39 529	-
		5 421 190	-	300 165	-	5 721 355	-		39 529	-

Note 5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2017 ce poste totalise 74 756 mDT contre 83 052 mDT au 31/12/2016. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Comptes à vue des établissements financiers	31 791	41 037
- Banques de dépôts	1	1
- Banques non résidentes	31 790	41 036

Emprunts auprès des établissements financiers	42 965	42 015
- Emprunts en dinars	40 000	42 000
- Emprunts en devises	2 948	0
- Dettes rattachées	17	15
Total	74 756	83 052

Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.

Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

Antériorité	Devises	Débit CORRES	Crédit CORRES	Débit STB	Crédit STB	Total Débit	Total Crédit	Total Débit réévalué	Total crédit réévalué
Moins d'un trimestre	AED	5 520	11 977	481	23 491	6 001	35 468	30 708	2 548 684
Moins d'un trimestre	CAD	-	8 512 486	97 736	4 486	97 736	8 516 972	30 708	2 548 684
								30 708	2 548 684
Plus d'un trimestre	AED	-	5 500	-	663	-	6 163	-	1 610
Plus d'un trimestre	CAD	-	67 448	79 398	7 409	79 398	74 857	23 673	22 319
								23 673	23 929
Plus d'un semestre	AED	11 770	7 056	-	10 649	11 770	17 705	3 074	4 624
Plus d'un semestre	CAD	-	57 408	46 008	7 546	46 008	64 954	13 718	19 367
								16 792	23 991
Plus d'un an	AED	207 793	142 411	10 080	47 782	217 873	190 193	56 904	49 675
Plus d'un an	CAD	17 767	67 856	79 618	26 568	97 386	94 424	29 036	28 153
								85 941	77 828

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	3 mois-1 an	1 an-5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	31 791	-	-	-	31 791
Banques de dépôts	1	-	-	-	1
Banques non résidentes	31 790	-	-	-	31 790
Emprunts auprès des établissements financiers	40 000	2 948	-	-	42 948
Emprunts en dinars	40 000	-	-	-	40 000
Emprunts en devises	0	2 948	-	-	2 948
Total	71 791	2 948	-	-	74 739

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la nature de la relation au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes à vue des établissements financiers	-	-	31 791	31 791
Banques de dépôts	-	-	1	1
Banques non résidentes	-	-	31 790	31 790
Emprunts auprès des établissements financiers	-	-	42 948	42 948
Emprunts en dinars	-	-	40 000	40 000
Emprunts en devises	-	-	2 948	2 948
Total	-	-	74 739	74 739

Note 5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 963 809 mDT au 31/12/2017 contre 5 443 231 mDT au 31/12/2016. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dépôts à vue	1 584 712	1 466 245
Dépôts épargne	2 524 109	2 320 327
Compte à terme	492 641	439 800
Comptes en dinars convertibles	81 509	82 807
Dépôts en devises	483 380	381 064
Placements en devises	167 056	153 806
Bons de caisse	370 907	337 020
Autres sommes dues à la clientèle	170 698	162 253
Dettes rattachées	(10 203)	(6 791)
Certificats de dépôts	99 000	106 700
Total	5 963 809	5 443 231

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille come suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	2 249 742	66 915	-	-	2 316 657
Dépôts à vue dinars	1 584 712	-	-	-	1 584 712
Comptes en dinars convertibles	81 509	-	-	-	81 509
Comptes en devises	483 380	-	-	-	483 380
Placement en devises	100 141	66 915	-	-	167 056
Dépôts épargne	2 482 731		41 378		2 524 109
Comptes spéciaux d'épargne	2 482 731	-	-	-	2 482 731
Autres comptes d'épargne	-	-	41 378	-	41 378
Dépôts à terme	314 496	368 079	279 873	100	962 548

Compte à terme	169 556	195 754	127 331	-	492 641
Bons de caisse	63 940	156 325	150 542	100	370 907
Certificats de dépôts	81 000	16 000	2 000	-	99 000
Autres sommes dues à la clientèle	170 698	-	-	-	170 698
Total	5 217 667	434 994	321 251	100	5 974 012

Note 5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 288 958 mDT au 31/12/2017 contre 354 291mDT au 31/12/2016 et se répartit comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunts obligataires & privés	178 700	154 422
Ressources spéciales	105 363	190 069
Ressources budgétaires	38 962	34 608
Ressources extérieures	66 401	155 461
Intérêts sur emprunts obligataires	8 606	6 788
Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 824	2 624
Dettes rattachées	388	388
Écart de conversion sur emprunt *	(5 923)	-
Total	288 958	354 291

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fond national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2017 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	21 386	13591	81 072	62 651	178 700

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Description	Solde 31/12/2016	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2017
Emprunt long terme	120 545	49 100	34 822	0	134 823
Emprunt court terme	33 877	10 000		0	43 877
Total	154 422	59 100	34 822	0	178 700

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
ressources spéciales	12 549	7 018	30 863	54 933	105 363

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2017 comme suit :

Description	Solde 31/12/2016	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 31/12/2017
Ressources long terme	83 475	14 602	0	-19 280	78 797
Ressources court terme	106 594	0	111 154	19 280	26 566
Total ressources	190 069	14 602	111 154	-	105 363

Note 5.12 – Autres passifs

Ce poste totalise 677 318 mDT au 31/12/2017 contre 834 180 mDT au 31/12/2016:

Libellé	Solde au 31/06/2017	Solde au 31/12/2016
Provisions pour passifs et charges (1)	222 642	196 211
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	25 902	21 301
Effets financiers non échus (3)	51 661	204 486
Agios réservés pris en charge par l'État	5 877	6 716
Charges à payer	44 249	42 216
Créditeurs divers	2 692	2 595
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	48 591	11 732
Comptes de régularisation-Passif	136 447	111 089
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	114 918	206 912
Écart de conversion	0	5 386
Autres crédits	518	336
Crédits à régulariser	4 189	3 338
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 719	13 719
Différence PF encaissement exigibles après encaissement(2)	0	2 228
Total en mDT	677 318	834 180

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2017 s'élèvent à 222 642 mDT contre 196 211 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2016	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2017
Prov sur E/S	43 185	-1 260	4 702	25	46 652
Prov pour départ à la retraite	50 840	-480	33 797		84 157
Prov pour risques divers	102 186	-18 691	8338		91 833
Total	196 211	-20 431	46 837	25	222 642

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016
TVA	1 948	2 113
Retenues à la source	12 540	8 632
Fonds de péréquation de change	7 713	7 185
Autres	3 701	3 371
Total	25 902	21 301

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2017	31/12/2016
Effets financiers moyen terme non échus	1 072	88 061
Effets financiers court terme non échus	0	88 415
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 384	27 463
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	19 942	0
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	25 716	0
Total	51 661	204 486

Note 5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2017
Capital social	776 875	-	-	-	776 875
Dotation de l'État	117 000	-	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663	-	-	-	142 663
Réserves légales	12 430	-	-	-	12 430
Réserves statutaires	49479	-	-	-	49479
Réserves à régime spécial	196906	-	-	-	196906
Réserves pour réinvestissements exonérés	9974	-	-	-	9974
Réserves pour fonds social	8652	-	483	-	9 135
Réserves pour risques bancaires	45 028	-	-	-	45 028
Actions propres	-5 509	-	-	-	-5 509
Autres capitaux propres (1)	37 324	-	-12 345	-	24 978
Résultats reportés	-54 624	40 518	12 345	-	-1 761
Résultats reportés liés aux MOD comptables	640 110	-	-	-	640 110
Résultat net de l'exercice	40 518	-40 518	-	51 778	51 778
TOTAL	736 605	-	483	51 778	788 866

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT). Au 31/12/2017, en application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 12 345 mDT a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

Note 5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

6. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 6.1 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2017 des éléments suivants :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	702 847	634 782
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	579 857	506 369
Total cautions, avals et autres garanties données	1 282 704	1 141 151
Crédits documentaires et acceptations import	437 308	285 249
Crédits documentaires et acceptations export	25 103	50 306
Total crédits documentaires	462 411	335 555
Total passifs éventuels	1 745 114	1 476 705

Note 6.2– Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2017 à 146 086 mDT contre 133 127mDT au 31 décembre 2016.

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement	143 277	128 194
Engagements sur titres	2 809	4 933
Total	146 086	133 127

Note 6.3–Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2017 à 1 679 044 mDT contre 1 418 553 mDT au 31 décembre 2016 :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	579 856	556 908
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	15 962	12 066
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	754 007	585 207
Garanties reçues de la clientèle	329 219	264 372
Total	1 679 044	1 418 553

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 442 596 mDT contre à 373 862 mDT au 31 Décembre 2016 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	15 903	15 667
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	4 637	4 642
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	11 266	11 025
Intérêts sur créances sur la clientèle	408 242	342 546
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	64 668	54 205
Intérêts sur crédit à la clientèle	343 574	288 341
Revenus assimilés	18 451	15 649(*)
<i>Total</i>	442 596	373 862

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité

Note 7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2017 à 81 445 mDT contre 71 894 mDT au 31 Décembre 2016 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Chèques, effets, virements et tenue de compte	37 012	32 763(*)
Opérations sur titres	681	531
Opérations de change	9 277	8 175
Opérations de commerce extérieur	1 775	1 760
Coffre-fort	40	35
Études	14 660	13 496
Autres	18 000	15 134(*)
<i>Total</i>	81 445	71 894

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité

Note 7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 104 634 mDT contre 65 634 mDT au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Gains/Pertes nets sur titres de transaction	8 630	-13 334
- Plus-value de cession de titres	208	1 898
- Plus-value de réévaluation des titres	10 135	25 698
- Moins-value de cession de titres	- 5	-3
- Moins-value de réévaluation des titres	- 2 476	-42 494
- Intérêts sur BTC	768	1 563
Gains nets sur titres de placement (Intérêt)	66 746	57 772
Gains nets sur opérations de change	29 258	21 196
Total	104 634	65 634

Note 7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2017 à 18 115 mDT contre 16 287 mDT au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	9 527	6 779
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	8 588	9 508
Total	18 115	16 287

Au 31/12/2017, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Participations	Autres	Total en mDT
Dividendes	1 272	3 468	2 689		7 429
Jetons de présence	55	35	76		166
Revenus SICAR	993				993
Total en mDT	2 320	3 503	2 765		8 588

Note 7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 252 243 mDT contre 214 177 mDT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	57 198	27 673
Opérations avec la clientèle	178 624	166 370
Emprunts et ressources spéciales	16 074	19 741
Autres intérêts et charges	348	393
Total	252 243	214 177

Note 7.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-106 631	-81 369
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-88 468	-44 563
- Dotations aux provisions additionnelles	-80 612	-77 973
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	155 401	34 200
- Reprises sur provisions additionnelles	110 987	7 589
- Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	242	489
- Créances cédées à STREC et abandonnées	-263 560	-
- Créances cédées ou passées par pertes	-1 835	-1 111
- Reprise agios réservés sur créances abandonnées	61 215	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-22 964	-23 862
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-42 136	-26 025
- Reprises de provisions pour risques et charges	19 171	2 163
TOTAL	-129 596	-105 232

Note 7.7 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2017, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-13 061	-3 925
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-1 309	-1 022
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	549	-303
Pertes sur fonds SICAR	- 50	-5
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 759	23 285
Pertes sur titres de participations	-	-31 739
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 689	1 523
Total	-10 423	-12 186

Note 7.8 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2017 un total de 6 855 mDT contre 6 058 mDT au 31/12/2016, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des immeubles	963	1 015
Intérêts sur crédits au personnel	5 709	4 950
Autres produits accessoires	185	93
Total	6 856	6 058

Note 7.9 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2017 un total de 156 505 mDT contre 114 219 mDT au 31 Décembre 2016, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du personnel	123 306	87 774
Charges sociales	31 119	24 529
Autres charges liées au personnel	2 079	1 916
Total	156 505	114 219

Note 7.10 – Charges générales d’exploitation

Les charges générales d’exploitation ont atteint au 31 Décembre 2017 un total de 42 096 mDT contre 33 605 mDT au 31 Décembre 2016, détaillées comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Loyer	3 455	3 318
Entretiens et réparations confiés à des tiers	10 932	7 507
Travaux et façons exécutés par des tiers	8 067	6 438
Primes d'assurance	414	451
Autres	2 185	2 062
Impôts et taxes	1 399	1 264
Fournitures faites à l'entreprise	1 887	1 682
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	802	1 237
Transport et déplacement	757	491
Frais divers de gestion	12 198	9 155
Total	42 096	33 605

Notes 7.11 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 2 280 au 31/12/2017 à contre – 1 521 au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Gains provenant des autres éléments ordinaires	3 499	1 986
- Plus-value de cession	1 071	-
- Subvention TFP	1 013	918
- Autres gains	1 415	1 068
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	-1 219	- 3 508
Total	2 280	- 1 521

Note 7.12 – Impôt sur les sociétés

L’impôt sur les sociétés au titre de l’exercice 2017 et e 2016 correspond au minimum d’impôt.

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 326 462mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 384 254mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 777 916mDT.
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 523 991mDT.
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 58 953 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 154 132mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 241 966mDT.

Note 8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2017, un flux net négatif de 3 051 mDT.

Note 8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2017, un flux de trésorerie net négatif de 64 025mDT.

Note 8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2017, un solde de -775 588 mDT contre -382 050 mDT au 31 Décembre 2016, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, CCP et reprise de liquidité	47 063	40 710
BCT (**)	-1 018 023	-588 887
Banques et organismes spécialisés	70 162	73 692*
Prêts emprunts sur le marché monétaire	100 155	71 556*
Titres de transactions	25 056	20 879
Total	-775 588	-382 050

(*) Données retraitées pour le besoin de comparabilité

(**) Les montants inscrits dans la rubrique BCT correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de la banque envers la BCT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.1, 5.2, 5.8 et 5.9, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

2.2 La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9 950 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1369 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 645 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;

- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 s'élèvent à 524 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1068 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA en Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.4 Migration vers le nouveau système d'information

Question clé d'audit

Dans le cadre de la refonte de son système d'information, la banque a acquis deux nouvelles applications Carthago-Agence et Carthago-Engagements. Le déploiement de ces applications a été entamé courant le mois d'Avril 2017 et achevé au mois de Novembre 2017.

En raison des risques que peut renfermer le nouveau système d'information, nous estimons que l'examen de ce système constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le nouveau système d'information mis en place par la banque du point de vue documentation, validation des données, paramétrage, sauvegarde des opérations de migration et de basculement, contrôle de l'exploitation et maîtrise des pistes d'audit .

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises opérant dans le secteur touristique, ayant bénéficié des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et prorogées par la circulaire BCT n°2017-05 du 24 juillet 2017 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014, s'élevant à 534 millions de dinars. Ces créances sont couvertes par des provisions de l'ordre de 49 millions de dinars.

3. Les actifs de la banque comportent 31 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
4. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Un pourvoi en cassation a été formulé avec obtention d'un sursis de l'exécution sans consignation. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque.
5. Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne « BFT », filiale de la STB à 78,18%, ont fait l'objet d'une opinion défavorable de la part des commissaires aux comptes en raison de l'incertitude significative qui pèse sur la capacité de la BFT à poursuivre son exploitation et sur sa capacité de recouvrer ses actifs et de payer ses dettes dans le cours normal de ses activités.

En application de l'article 102 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, la STB, actionnaire de référence, pourrait, dans le cadre d'un plan de redressement, être invitée à apporter le soutien nécessaire pour rétablir l'équilibre financier de la BFT.

5 *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer,

le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Ces défaillances se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Cinq sociétés du groupe STB détiennent, au 31 Décembre 2017, 338245 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

4. *Position de change*

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 13avril 2018

Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi

Fathi Saidi

**Groupement CSL-
CNH**

Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », deux conventions de cession de deux lots des créances bancaires d'un montant égal à 91,398 millions de dinars augmenté des frais engagés et diminués des versements reçus par la STB. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.

Suite rectification des lots des créances cédées, le montant de ces créances a été arrêté à 69,996 millions de dinars. Les avenants aux dites conventions ne sont pas encore signés.

2. La STB a conclu, en date du 29 décembre 2017, avec sa filiale la Société Immobilière de l'avenue, une convention de dation en paiement intégral des engagements sous forme de compte courant associé pour 6 millions de dinars et en paiement partiel des engagements provenant du crédit de consolidation pour 12,057 millions de dinars.

En vertu de cette convention, la filiale cède et transporte en toute propriété et avec les toutes les garanties de fait et de droit à la STB qui accepte deux terrains et des immeubles pour un prix de cession égal à 18,015 millions de dinars.

3. La STB a conclu, en date du 29 décembre 2017, avec sa filiale la Société Immobilière de l'avenue, une convention de dation en paiement partiel des engagements découlant de la convention du compte courant associé soit la somme de 1,244 millions de dinars.

En vertu de cette convention, la filiale cède et transporte en toute propriété et avec les toutes les garanties de fait et de droit à la STB qui accepte des immeubles pour un prix de cession égal à 1,244 millions de dinars.

La dite convention a prévu qu'un contrat interviendra ultérieurement pour formaliser la cession des contrats de promesse de vente au profit de la STB dans le cadre d'une opération

de dation en paiement au prix de 3,838 millions de dinars soit le reliquat des engagements irréguliers reconnus initialement à hauteur de 5,082 millions de dinars.

4. En vertu des décisions du ministre des Finances signées le 26 mars 2018, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garantie accordée par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques au 31 décembre 2017. Ces garanties sont à hauteur de 62,105 millions de dinars.
5. Courant l'exercice 2017, Mr HAMROUNI Abdelkader, membre du conseil d'administration, a souscrit à l'emprunt obligataire privé émis parla STB, pour un montant de 10,940 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un cinquième par an à partir de la première année. Les intérêts sont calculés au taux de 7,5 % l'an.

La charge d'intérêts supportée par la STB au titre de l'exercice 2017 s'élève à 586 mille dinars.

6. Courant l'exercice 2017, Mr HAMROUNI Abdelkader, membre du conseil d'administration, a souscrit à des placements sous forme de CAT en dinars pour un total de 11 millions de dinars détaillés comme suit :

Nature	Montant souscrit	Date souscription	Date échéance	Taux d'intérêt	Total intérêts
CAT	1 000 000	06/01/2017	05/01/2018	TMM+3%	72 913
CAT	1 000 000	03/08/2017	02/08/2018	8%	79 000
CAT	2 750 000	13/10/2017	17/10/2018	TMM+3%	226 539
CAT	6 250 000	18/10/2017	15/01/2018	TMM+3%	129 890
Total en dinars	11 000 000				508 343

7. Courant l'exercice 2017, la société du Pôle de Compétitivité de Monastir-EL FEJJA, partie liée, a souscrit à des placements sous forme de CAT en dinars pour un montant de 2 millions de dinars dont les intérêts sont calculés au taux de 6%. La charge d'intérêts supportée par la STB au titre de l'exercice 2017 s'élève à 14 mille dinars.
8. Courant l'exercice 2017, STB INVEST, filiale de la STB, a souscrit à l'emprunt obligataire privé émis parla STB, pour un montant de un (1) million de dinars dont l'amortissement est fixé à un cinquième par an à partir de la troisième année. Les intérêts sont calculés au taux de 7,6 % l'an.

La charge d'intérêts supportée par la STB au titre de l'exercice 2017 s'élève à 54 mille dinars.

9. Courant l'exercice 2017, SOFIELAN, filiale de la STB, a souscrit à l'emprunt obligataire privé émis parla STB, pour un montant de 0,300 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un cinquième par an à partir de la première année. Les intérêts sont calculés au taux de 7,5 % l'an.

La charge d'intérêts supportée par la STB au titre de l'exercice 2017 s'élève à 16 mille dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2017 à 39,455 millions de dinars contre 35,101 millions de dinars au 31 décembre 2016.

3. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 78 millions de dinars dont 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et 7,556 millions de dinars remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2017 à 56,363 millions de dinars.
4. En vertu de la convention de la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 5,50%.
5. La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2017 à 2,740 millions USD soit l'équivalent de 6,806 millions de dinars.
6. La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euro soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

En date du 26 mai 2017, la STB a procédé à la conversion de 6 millions d'Euro en capital de ladite société soit l'équivalent de 14,835 millions de dinars. L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2017 à 24,725 millions de dinars.

7. Antérieurement à l'exercice audité, les sociétés SICAV AVENIR et SICAV INVESTISSEUR, ont souscrits à des placements sous forme de CAT en dinars dont l'encours s'élève au 31/12/2017 à 400 mille dinars. Les intérêts sont calculés au taux de TMM majoré de 3%.
8. Les comptes de dépôts à vue ouverts par certaines sociétés faisant partie du groupe STB accusent au 31/12/2017, un total de 16,3 millions de dinars détaillé comme suit :

Parties liées	Soldes créditeurs
EDDKHILA	3 746 083

STRC	3 632 437
STB FINANCE	3 527 557
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	3 408 746
STB MANAGER	1 412 185
STB SICAR	420 046
BFT	119 058
GEVE	35 428
STB MOYENS GENERAUX	7 875
Total en dinars	16 309 414

9. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2017 s'élève à 79,950 millions de dinars détaillés comme suit :

Société	Encours 31/12/2017	Taux de Rémunération	Intérêt 2017
STRC	50 283	TMM+0,5%	2833
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	12 500	2%	-
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	4 367	Non rémunéré	-
Total en mille Dinars	79 950		2 833

10. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2017
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 706
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 049
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 828
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 948
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 654
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	1 784
Fonds gérés STB 7	2006	800	729
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	6 194
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 669
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 728
Fonds gérés STB 11	2009	6 000	6 492
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	11 195

Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 231
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 258
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 758
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	357
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 235
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 613
Total en mille dinars		101 577	76 428

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2017, la STB a comptabilisé une charge globale de 924 mille dinars au titre de ces différentes commissions.

11. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur et la SICAV Avenir, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,05% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève en TTC à 309 945 DT.
- 0,1% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 1 375 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.

12. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB MANAGER, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB MANAGER.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 263 727 DT en hors taxes.

13. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 7 990 DT en hors taxes.

14. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 2 054 DT en hors taxes.

En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 14 579 DT en hors taxes.

Gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014 souscrites par la STB et par ses clients. La STB FINANCE rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014. La commission relative à l'exercice 2017 s'élève à 1 932 DT en hors taxes.

- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

15. Certains personnels de la STB ont fait l'objet de détachement auprès de ses filiales. Les montants facturés par la STB au titre de l'année 2017 se présentent comme suit :

Filiales	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
ACTIVHOTELS	19 281	28 396	18 552	17 483
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	19 888	28 823	19 120	21 799
SOFI-ELAN	19 372	28 500	18 581	17 521
STB FINANCE	70 893	105 986	62 284	52 503
STB INVEST	17 129	25 691	16 835	15 815
STB MANAGER	67 986	102 171	66 733	62 711
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	20 484	29 664	19 737	22 460
STRC	19 384	28 546	18 656	22 282
STB MOYENS GENERAUX	-	-	10 006	18 020
Total en dinars	254 417	377 777	250 502	250 594

16. La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2017 TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	15 600
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	17 838
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	15 038
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	24 297
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	22 631
SOFIGES	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	13 018
SOFI-ELAN	5 227(HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	5 763
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	4 800
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	5 400
TOTAL EN DINARS					124 385

17. Courant 2016, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2017 ont totalisés la somme de 3 976 mille dinars.

18. Courant 2015, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2017 ont totalisés la somme de 4 451 mille dinars.

19. Les concours bancaires accordés par la STB à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 139,354 millions de dinars, répartis comme suit :

Administrateurs et Dirigeants	Encours au 31/12/2017
STAR	2 430 109
GRUPE HAMROUNI ABDELKADER	26 421 733

GROUPE KHALFALLAH BECHIR	110 426 582
KHALFALLAH MOHAMED SALAH	808
ZARROUK MOHAMED	250
Directeur général adjoint	74 896
Total en dinars	139 354378

20. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 44,186 millions de dinars, répartis comme suit :

Parties liées	Encours au 31/12/2017
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	33 975 565
ED-EDDKHILA	8 660 721
GENERALE DES VENTES	847 000
STB FINANCE	700 000
STB SICAR	2 973
STB INVEST	2
Total	44 186 261

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

▪ Les éléments de rémunération du Directeur Général tels que fixés par le comité de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016. Les éléments de rémunération du DG se composent comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, une 2ème voiture de fonction à usage domestique avec un quota de 250 litres de carburant par mois, prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

▪ Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;

- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Les rémunérations des conseillers de la direction générale ont été fixées par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 29 juin 2016, 27 avril 2017 et 4 décembre 2017. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

Nature	Conseiller 1		Conseiller 2
	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/07/2017 au 31/12/2017	Du 04/12/2017 au 31/12/2017
Rémunération fixe	2 498 dinars en brut/mois	4 790 dinars en brut/mois	5 000 dinars en net/mois
Rémunération variable	allant jusqu'à 10 mille dinars sur proposition du DG et à la discretion du conseil d'administration		allant jusqu'à 10 mille dinars à la discretion du DG en fonction de la réalisation des objectifs
Avantages en nature	voiture de fonction et 400 litres de carburants/mois		200 litres de carburants/mois

- Suite recommandation du conseil d'administration réuni en date du 9 novembre 2016, et pour régulariser la situation du conseiller de la direction générale, un contrat de prestation de service a été signé entre la STB et la société Business and Financial Consulting en date du 27 mars 2017 pour une période allant du 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017. En vertu de cette convention, la société BFC s'engage à affecter un conseiller auprès de la direction générale moyennant un prix fixé à 36 mille dinars en hors taxes. Et suite décision du conseil d'administration réuni en date du 6 février 2018, un avenant au contrat indiqué ci-haut a été signé afin que la société BFC Tunisie subroge BFC pour la période allant du 14 septembre 2017 au 14 septembre 2018 en maintenant la même rémunération.

Aucune rémunération n'a été payée en 2017.

- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 mai 2017 à 4000 dinars en nets par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en nets par séance pour les membres du conseil d'administration.
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 mai 2017 à 2000 dinars en nets et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en nets et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leurs choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et conseillers		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	617 689	-	278813	37 623	150 000	164 735
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	5 195	60 061	-	-
TOTAL	617 689	-	284007	97 684	150 000	164 735

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 avril 2018

Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi

Fathi Saidi

Groupement CSL- CNH

Samir Labidi